65e Année — N° 63
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 35

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 63
MERCREDI 3 Mars 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 35, rue Carnot, TOURCOING

L'Interpellation sur la Grève des Cheminots : Déclarations de M. Millerand

A LA CHAMBRE

Le Relèvement des Tarifs postaux : La taxe de recommandation fixée à 35 centimes. — La lettre à 25 centimes

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

L'interpellation de M. Léon Daudet. — Discours de M. Marc Sangnier. — M. Millerand répond. — Vote de l'ordre du jour de confiance

Paris, 2 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Lefebvre du Prey, en présence d'une centaine de députés. M. Deschamps est au banc du gouvernement.

La Chambre ratifie les propositions des diverses Commissions pour l'élection des nouveaux membres de ces Commissions.

UNE EXPOSITION COLONIALE INTERALLIEE A PARIS EN 1925

La Chambre adopte un projet de loi adopté déjà par le Sénat relativement à l'organisation à Paris, en 1925, d'une exposition coloniale interalliée.

LES MARCHES CONCLUS PAR L'ETAT PENDANT LA GUERRE

La Chambre adopte les propositions de résolution de M. Ernest Laffont, tendant à la nomination d'une Commission de 33 membres qui sera chargée d'examiner les marchés conclus par l'Etat pendant la guerre. Cette Commission aura les pouvoirs d'enquête.

Le relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques.

INTERVENTION DE M. CRESPEL DEPUTE DU NORD

M. Crespel, député du Nord, expose la situation difficile faite aux habitants de Lille au point de vue du service des P.T.T.

M. Crespel fait un tableau dramatique des ravages exercés dans la région lilloise par les Allemands, pendant l'occupation. « Nous ne demandons, dit-il, qu'à travailler; mais nous vous demandons de nous rendre les communications rapides et faciles sans lesquelles il n'est pas possible de rien tenter d'utile. »

M. Casavelli, député des Bouches-du-Rhône, estime qu'il n'est pas nécessaire de relever les taxes postales, le déficit, à son avis, n'étant qu'apparent.

M. Louis Andrieux. — Les députés seraient les premiers intéressés à maintenir le prix des correspondances ! (Rires.)

LA TAXE DE RECOMMANDATION

M. le Président donne lecture de l'article 1er.

MM. Bougère et Duval-Arnould, estiment que la taxe de recommandation de 0 fr. 50 est exagérée. Ce serait une taxe prohibitive. (Applaudissements.)

M. Deschamps. — Le projet de loi a pour but de couvrir en partie le déficit de l'exploitation postale pour équilibrer le budget. Je prie donc la Chambre de maintenir la proposition du gouvernement sanctionnée par la Commission.

M. de Lasteyrie, rapporteur, parle dans le même sens.

M. Bougère insiste. Il propose de fixer le tarif de la recommandation à 0 fr. 35, si bien que la lettre recommandée coûtera 60 centimes.

Cette taxation est acceptée par le Gouvernement et la Commission et adoptée par la Chambre.

LA LETTRE A 0.25 CENTIMES

La Chambre adopte les articles 1, 2, 3 et 4.

L'article 1er est ainsi conu :

« Dans le régime intérieur ainsi que dans les relations franco-coloniales et inter-coloniales, les taxes postales et conditions d'admission des objets de correspondance désignés par le présent article sont fixées comme suit :

1° Lettres et papiers clos jusqu'à 20 gr.: 0 fr. 25 ; de 20 à 50 gr., 0 fr. 40; de 50 à 100 gr., 0 fr. 50 ; au-dessus de 100 gr., 0 fr. 15 par 100 gr. ou fractions de 100 gr. Au maximum 1.500 gr.

2° Papiers de commerce ou d'affaires. Les taxes et conditions d'admission sont les mêmes que celles des lettres et papiers clos. Par exception, les factures, relevés de compte de factures, notes honoraires non acquittées, expédiés sous bandes ou sous enveloppes ouvertes.

MM. Millerand et **Le Trocquer** prennent place au banc du Gouvernement.

M. James Hennessy critique le mauvais fonctionnement des téléphones.

M. Deschamps répond que d'ici quatre à cinq jours la Chambre sera saisie d'un projet complet d'aménagement téléphonique ; l'Administration aura le matériel nécessaire. Ce serait une erreur profonde que de faire retomber sur le personnel un état de choses qui a été causé par la guerre.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

UNE INTERPELLATION DE M. LEON DAUDET

La discussion est interrompue pour permettre au président du Conseil de répondre à une demande d'interpellation de M. Léan Daudet.

M. Léon Daudet monte à la tribune et de suite, il commence une charge à fond contre les journaux d'extrême-gauche. Il malmène fortement les socialistes qu'il accuse d'avoir voulu ruiner le pays. Les socialistes lui répliquent sur le même ton ; il est facile de concevoir le tumulte.

M. Léon Daudet adjure le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur de mettre fin énergiquement aux menées des agents provocateurs venus de l'étranger. (Appaudissements sur divers bancs. Tumulte à l'extrême-gauche.)

DISCOURS DE M. MARC SANGNIER

Puis M. Marc Sangnier monte à la tribune.

Le député de la Seine étudie les origines du conflit des chemins de fer, mais, ajoute-t-il, c'est d'abord au public qu'il faut songer ; il exprime l'opinion que les cheminots se sont trouvés pris entre la discipline des Compagnies et la solidarité syndicale. La cause du mal, c'est la C.G.T. qui est un organisme de désorganisation qui peut organiser des grèves, mais ne peut pas organiser le travail.

M. Marc Sangnier est vivement applaudi sur divers bancs, lorsqu'il déclare que son sentiment est que, pour brûler l'étape d'une révolution sanglante, il convient de faire quelque chose de nouveau.

M. Marc Sangnier expose ensuite sa conception d'une entente entre le capital et le travail ; il pose comme condition du progrès social l'accession du peuple entier à l'instruction à tous les degrés, puis il réclame le développement de la vie religieuse.

M. LOBET

M. Lobet, député socialiste de la Marne, secrétaire d'un syndicat de cheminots, proteste contre l'accusation d'après laquelle le mouvement des cheminots serait un mouvement politique et révolutionnaire. Puis M. Lobet repousse les critiques dirigées par M. Marc Sangnier contre la C.G.T. M. Lobet revenant à la question, constate que le conflit des chemins de fer est terminé; il exprime le regret que le gouvernement n'ait pas discuté plus tôt avec la Fédération.

REPONSE DE M. MILLERAND

M. Millerand monte à la tribune; la Chambre lui prête la plus grande attention.

M. Millerand rappelle d'un mot que le gouvernement est demeuré fidèle aux déclarations qu'il avait faites: il avait déclaré qu'il ne pouvait intervenir pour obtenir le retrait d'une peine, tant que le travail n'aurait pas été repris. Le Président du Conseil constate que c'est à l'éloge des délégués de la Fédération comme des Compagnies, de s'être concertés pour résoudre le conflit.

M. Millerand. — Vous permettrez au gouvernement d'adresser des remerciements aux milliers de citoyens qui sont venus se mettre à sa disposition. Le gouvernement compte bien utiliser dans l'avenir, au point de vue technique et professionnel, les bonnes volontés, de telle manière que si, par impossible, de telles éventualités venaient à se produire, nous serions immédiatement en mesure d'y parer.

Le Président du Conseil adresse aussi ses remerciements et félicitations à ceux des cheminots qui, notamment sur l'Est et en particulier sur le Nord, ont fait leur devoir. Il rappelle la promesse faite aux cheminots de faire aboutir rapidement les revendications justifiées et notamment l'échelle des traitements.

M. Millerand. — Nous voulons instituer sur le plan, depuis longtemps arrêté, la politique sociale qui, dans la loi de 1884 sur les syndicats, a trouvé sa première expression nécessaire, mais insuffisante. Dans quelques jours, vous serez saisis de la loi sur l'extension de la capacité civile des syndicats. Il faut apprendre aux syndicats ouvriers et industriels à étudier et à gérer. Vous devez prendre garde que les syndicats ne soient détournés de leur route par des agitations continuelles et stériles. Pendant une guerre de 4 ans, les Français de tous rangs, de toutes classes et de toutes croyances, se sont mêlés et ont combattu tous ensemble; ils n'entendent pas qu'on leur fasse la loi.

M. Millerand conclut: Pour arriver à cette politique sociale que l'immense majorité de la Chambre et du pays désire, il faut que tout le monde comprenne que ce ne peut être que dans l'ordre et le respect de la légalité.

Se tournant vers l'extrême-gauche, M. Millerand dit : Le plus grand service que vous puissiez rendre à ceux dont [illegible] la défense, c'est de leur dire qu'ils ont, par la République, tous les moyens de faire [illegible] pher leurs revendications, et qu'en dehors des moyens légaux, il n'en est aucun qu'un gouvernement républicain, digne de ce nom, pourrait admettre d'employer en aucun cas. (Applaudissements).

UN DIALOGUE VIOLENT

M. Ernest Laffont monte à la tribune pour opposer la thèse socialiste à la thèse de M. Léon Daudet; celui-ci réplique du tac au tac et un dialogue violent s'engage.

LES ORDRES DU JOUR

La clôture est votée à mains levées.

M. Lefebvre du Prey lit les ordres du jour : le premier déposé par MM. Lobet, Inghels et leurs collègues socialistes, invitant le gouvernement à protéger le droit syndical et à en imposer le respect; le second déposé par MM. Nectoux, Galli et Girod, ainsi conçu:

« La Chambre approuvant les mesures prises par le gouvernement pour mettre fin à la grève des chemins de fer et assurer le maintien de la vie économique du pays, confiante en lui pour aboutir à une législation sociale propre à éviter le retour de pareils conflits, notamment par l'arbitrage obligatoire, passe à l'ordre du jour. »

M. Millerand. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. Nectoux et Galli.

La priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Lobet est rejetée, par 495 voix contre 87.

L'ordre du jour Nectoux est adopté par 503 voix contre 75.

La Chambre règle son ordre du jour. Le sous-secrétaire d'Etat des Finances fait inscrire à l'ordre du jour le projet de loi sur les bénéfices de guerre; le ministre du Travail fait inscrire le projet de loi d'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

La suite du projet sur le relèvement des taxes postales et renvoyée à jeudi prochain.

Séance levée à 18 h. 50.

M. DESCHANEL A BORDEAUX

Une représentation de gala au Grand-Théâtre

Bordeaux, 2 mars. — M. Deschanel a assisté, le soir, à une représentation de gala au Grand-Théâtre de Bordeaux, où il fut l'objet d'acclamations enthousiastes. Il est parti à minuit pour Paris.

Le retour à Paris

Paris, 2 mars. — Le Président de la République, revenant de Bordeaux, est arrivé, ce matin, à Paris, par la gare d'Orsay, à 11 h. 30. Il a été salué à sa descente du train présidentiel par MM. Millerand, président du Conseil; Steeg, ministre de l'Intérieur, etc. Le Président de la République s'est entretenu quelques instants avec les personnalités présentes et il est ensuite rentré à l'Elysée, en automobile.

LES QUOTIDIENNES

APRÈS L'ALERTE

Tout le monde doit se féliciter et féliciter M. Millerand de l'heureux dénouement de la grève des cheminots. Après les journées de véritable angoisse qu'il vient de vivre, le pays respire enfin librement. Certes, il a toujours cru au triomphe final de l'ordre, et l'erreur de quelques dirigeants du syndicalisme n'avait pas diminué sa confiance dans l'intelligence, le bon sens et le patriotisme des travailleurs français. Mais enfin, il ne voyait pas sans une appréhension bien justifiée, se préparer sur notre sol, qui vient d'être ravagé en partie par la guerre, une expérience politico-révolutionnaire extrêmement dangereuse.

Tout va bien qui finit bien. Le conflit est apaisé et d'une façon qui permet d'espérer un lendemain plein de promesses de sécurité et d'entente. Nous devons cet excellent résultat à la fermeté et à l'habileté du Président du Conseil, qui a tenu tête à l'orage avec volonté et énergie, sans toutefois heurter de front un mouvement d'organisation qu'on peut craindre ou qu'on peut approuver, mais qu'il n'est pas possible, en tous cas, d'ignorer.

Ce résultat est dû aussi, nous le répétons, à la sagesse des cheminots qui, en grande majorité, et dès le premier jour, ont montré un enthousiasme plus que modéré pour l'essai de bolchevisme pratique auquel certains meneurs prétendaient les faire participer sous le premier prétexte venu.

Les travailleurs se rendent parfaitement compte que si l'organisation syndicale est sans doute une nécessité dans l'ordre économique actuel et qu'elle peut être la régulatrice du travail, elle devient entre les mains des politiciens, des violents et des utopistes un instrument d'oppression et de désordre. Et c'est pour cela qu'ici, nous avons toujours dénoncé le socialisme collectiviste qui se sert du syndicalisme dans un but exclusivement électoral.

Que le syndicalisme secoue la dictature humiliante des meneurs qui, la plupart du temps, ne sont pas des professionnels et dont beaucoup ne sont que de vagues ouvriers ayant depuis longtemps abandonné l'outil pour vivre en parasite de la classe ouvrière, et alors il trouvera dans la nation toute entière les sympathies, les appuis et les encouragement que rencontre toujours une force agissante et organisée mise au service d'une idée juste.

Il faut signaler également comme l'un des facteurs de l'insuccès de la grève générale des cheminots, l'attitude résolue du public qui, énervé à la fin par toutes ces annonce de répétition générale du grand chambardement, semble décidé à ne pas se laisser brimer plus longtemps par quelques douzaines d'anarchistes et de pêcheurs en eau trouble. Il en a assez, ce public, des essais de sabotage de la victoire et de la paix par quelques individualités ambitieuses, fortes surtout de l'extrême indulgence du pouvoir et de l'opinion.

Maurice Aubert.

LES HOMMES DU JOUR

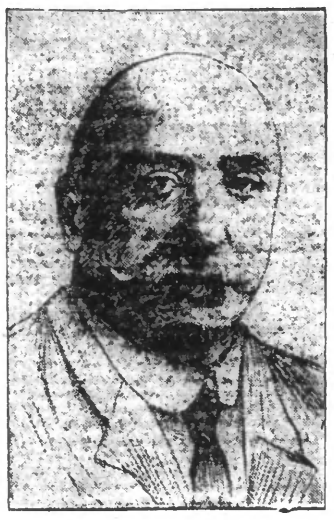

M. LEREDU
sous-secrétaire d'Etat pour les Régions libérées

Choses & Autres

Les pieds sous la table... et dans le plat.

Au banquet qu'offrirent récemment les anciens élèves des écoles nationales d'agriculture à leur ministre, M. Ricard, il y eut deux moments charmants.

Beaucoup de députés et de sénateurs assistaient à cette agape cordiale, et cela ne fut pas sans étonner, tout en le ravissant, M. Ricard, qui ne cacha point, d'ailleurs, sa surprise, car il exprima en fort bons termes combien il était rare de voir, un samedi, tant de parlementaires réunis, à Paris, presque à leur poste, en somme.

Car nul n'ignore que les parlementaires font assez volontiers la semaine anglaise, et que le samedi, la plupart s'envolent sous d'autres cieux.

Mais le plus joli fut ceci. Un aimable sénateur du sud-ouest se leva, au dessert, et tint à exprimer (sic) « sa joie de constater enfin la présence au ministère de l'agriculture, d'un ministre connaissant quelque chose à l'agriculture!

Un léger frémi régna une seconde, car, parmi les convives, se trouvaient MM. Fernand David et Boret, anciens ministres de l'agriculture, comme par hasard.

Mais, comme ces messieurs sourirent et approuvèrent avec infiniment de bonne grâce, la plus franche cordialité, comme s'expriment les comptes-rendus, ne cessa pas de régner pour si peu.

***

L'esprit français.

Il est curieux d'observer à l'audience la tactique de M. Caillaux. Fréquemment, il se pose en accusateur et semble dire à ses juges que les relations qui lui sont reprochées, « bien d'autres les ont eues comme lui ».

C'est d'un mauvais psychologue. Il oublie la remarque profonde de Chamfort :

— Si tu es soupçonné d'une faute que tes juges auraient pu commettre, tu es un homme perdu.

***

Un édifice villageois qui se guinde au style citadin a la pire des laideurs : celle de l'endimanché.

***

Malgré la banale apparence, les personnes les plus accueillantes sont souvent celles qui répugnent le plus à se lier. Leur immédiate poignée de main n'est pas un point de départ, mais un dénouement.

LA CRISE DU COMBUSTIBLE

Un décret ministériel sur les restrictions

Paris, 2 mars. — Un décret ministériel autorise les préfets à prescrire des restrictions dans la consommation des combustibles. En ce qui concerne particulièrement les emplois pour les foyers domestiques, les attributions de charbon pourront être limitées.

Les limitations seront, le cas échéant : Pour la cuisine, aux personnes ne disposant d'aucun appareil à gaz. Pour le chauffage, aux seules familles comprenant un vieillard âgé de plus soixante-dix ans, un malade, une femme en couche, ou un enfant au-dessous de trois ans.

INFORMATIONS

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER DE REVAL A MOSCOU

On mande de Reval à la « Chicago Tribune » : Les capitaux anglais ont été trouvés pour construire le chemin de fer de Reval à Moscou. On évalue la dépenses de constructions à 40 millions de dollars.

LA TELEPHONIE SANS FIL

Stokholm, 2 mars. — Le journal « Dagenznyheter » apprend que la station radiographique de Washolm, près de Stockholm, a perçu, vendredi et samedi, des transmissions de téléphonie sans fil, transmises par Londres et Berlin. De Londres, on a perçu avec la plus grande netteté, des conversations, des chants et de la musique.

L'AUGMENTATION DU PRIX DU CHARBON A LONDRES

Londres, 2 mars. — Par suite du relèvement des salaires, le prix de la tonne de charbon a augmenté de 18 pences.

RAYMOND LEFEBVRE ARRETE A STRASBOURG

Strasbourg, 2 mars. — Raymond Lefebvre qui, au cours d'une réunion tenue à Enghien, le 14 février écoulé, a déclaré que M. Poincaré n'avait pas bien mérité de la patrie, mais avait, par contre, mérité deux balles, a été arrêté aujourd'hui à Strasbourg. Lefebvre sera poursuivi pour provocation au meurtre.

LE REGENT DE HONGRIE

Une dépêche de Budapest annonce que, par 131 voix sur 141, l'assemblée nationale a élu hier, lundi, l'amiral Nicolas de Horty, régent de Hongrie.

LA LIBERTE D'EMIGRATION RETABLIE EN ITALIE

Rome, 2 mars. — La liberté d'émigration serait sur le point d'être rétablie.

Lettre de Bruxelles

Quelques gaffes du socialisme

La presse muselée. — Conférences patriotiques. — Les élections sénatoriales

(*D'un correspondant particulier.*)

Bruxelles, 2 mars 1920.

« Le Peuple », organe officiel du socialisme belge, vient de faire un pas de clerc. Les nombreux scandales qui éclatent dans l'alimentation officielle du pays, ayant soulevé d'unanimes protestations contre le département ministériel chargé de ce service, protestations qui rejaillissent naturellement sur le ministre socialiste, M. Wauters, « Le Peuple » n'a pas trouvé de meilleur moyen de faire taire les journaux, que de conseiller à ce ministre, M. Wauters, de les museler. Le mot, naturellement, fait le tour de la presse, et celle-ci s'élève avec vigueur contre cette tentative d'intimidation injurieuse. Le fait venant d'une feuille socialiste, était à noter, comme symptôme du régime qui nous est préparé pour l'époque du Grand Soir.

Ce même « Peuple » — qui n'a pas précisément le tact comme qualité principale — a attaché le grelot à une campagne contre les conférences patriotiques organisées, depuis l'armistice, dans les écoles. Par crainte de voir « le sabre » influencer la mentalité des enfants, il a voulu amener la suppression de ces causeries. Celles-ci sont organisées par des officiers, sous le contrôle et la direction du Ministère de la guerre. Elles n'ont rien de religieux ni de politique. Leur but c'est de faire connaître aux élèves les faits héroïques de la grande guerre, les instruire de cette histoire sans pareille et développer en eux l'amour de la patrie. « Le Peuple » a blâmé cette forme admirable de la formation de la jeunesse. Il a eu de l'écho à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, où il s'est trouvé des conseillers communaux socialistes pour oser présenter l'ordre du jour suivant : « Le Conseil communal, dans sa séance du 1er mars, proteste contre l'instruction militaire dans les écoles de la ville à l'aide de conférences faites par des officiers. Il demande la suspension immédiate de ces conférences ».

Cet ordre du jour odieux autant que ridicule, a eu le sort qu'il méritait. Par 21 voix contre 5 et 4 abstentions, il a été repoussé.

M. l'échevin de l'instruction publique Jacqmain a expliqué le pourquoi des conférences : « Je pensais faire connaître aux enfants comment la guerre avait été déclarée, comment l'ennemi s'était conduit, comment les nôtres s'étaient comportés. C'était rendre hommage à nos glorieux morts. Ce n'était pas faire du militarisme, mais du patriotisme ». M. Anspjach-Puissant a proposé alors un ordre du jour de félicitations au Collège, pour son heureuse initiative. Il a été approuvé par 21 voix contre 5 et 4 abstentions.

Tant qu'ils étaient dans le domaine des gaffes, les socialistes ne pouvaient s'arrêter en si bon chemin. En effet, au geste élégant et courtois des catholiques et des libéraux bruxellois acceptant de recommencer toute l'élection sénatoriale de la capitale, faussée par la faute des socialistes, ceux-ci viennent de répondre par un refus net. Ces politiciens du dernier bateau veulent, de toute force, bénéficier de l'irrégularité et de l'illégalité qu'ils ont commises sciemment. Cette nouvelle prétention aura un retentissement sérieux dans le pays, qui se lasse de plus en plus, surtout depuis les dernières grèves, des exigences de plus en plus révolutionnaires du socialisme. A force de spéculer sur les facilités de l'Union Sacrée, le parti socialiste pourrait finalement bien lasser les volontés les plus conciliantes. Déjà, la presse libérale, ancienne alliée de ces utopistes, commence à leur dire des vérités plutôt dures. — S...

LA FIN DE LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Les commentaires des journaux

Paris, 2 mars. — Les journaux félicitent les cheminots d'avoir compris que les extrémistes voulaient les entraîner dans une aventure sans issue et d'avoir ainsi fait avorter un mouvement de caractère révolutionnaire qui subit un échec complet.

Le « Figaro » constate que, si la menace d'une révolution subsiste toujours, le sentiment national demeure bien vivant dans la grande majorité de la classe ouvrière. L'atmosphère du congrès de Strasbourg, dit-il, le prouve bien.

Le « Matin » constate qu'il n'existe pas de contradiction entre les demandes des cheminots et les dispositions des compagnies approuvées par le gouvernement. Il en conclut qu'on peut espérer que l'arrangement intervenu ouvre une ère d'entente durable.

Le « Petit Journal » regrette que l'ordre du jour de la C. G. T. annonçant la fin de la grève, laisse trop percer son désir de donner satisfaction aux extrémistes en attribuant la solution du conflit à sa propre attitude alors, qu'en réalité, c'est la Fédération des Cheminots qui fut elle-même incitée à la reprise des pourparlers par le nombre toujours croissant des défections et l'impopularité du mouvement.

Le « Journal » attribue la solution au même motif, en insistant sur le fait que la conduite du gouvernement fut, dans les circonstances, le plus précieux des auxiliaires.

L' « Echo de Paris » dit que les grévistes, dont la plupart ne marchaient qu'à contre-cœur, seront les premiers à se réjouir de l'arrangement intervenu.

La situation mardi matin dans les gares parisiennes

A la gare de Lyon, Vincennes-Bastille, Orléans, la fin de la grève n'a amené ce matin aucun changement dans la situation. On escompte que les rentrées interviendraient durant la journée, les cheminots en grève n'ayant pu encore être avisés de la décision prise par la Fédération. Très probablement on pourra constater, dans la soirée, un amélioration sensible et en tous cas on espère que mercredi le trafic reprendra normalement.

A la gare d'Orsay, le trafic a repris ce matin à 7 heures 30, avec la gare d'Austerlitz. On déclare que les départs d'express s'effectueront normalement dans la journée.

Aux gares des Invalides et de Montparnasse, pour les mêmes raisons qui sont indiquées plus haut, la situation est la même qu'hier. Arrivées et départs des trains, même manière que les jours précédents.

A la gare Saint-Lazare, de nombreux ouvriers se présentent pour reprendre le service; toutefois, l'inspecteur général déclare que le service d'aujourd'hui sera le même que les jours précédents. Un certain laps de temps s'écoulera avant que la circulation redevienne normale.

A la Compagnie du Nord, le service est régulier ce matin. Dans les ateliers, il y a eu beaucoup de reprises. A midi, lorsque tout le monde aura pu être touché par l'ordre de la Fédération, le travail sera repris complètement.

A la Compagnie de l'Est, la reprise est très importante aussi et elle semble devoir être totale au changement de service.

Déclarations de M. Millerand

Les concours privés. — Un projet de loi sur l'arbitrage. — La réorganisation de la police. — Les restrictions.

Paris, 2 mars. — M. Millerand, président du Conseil, a reçu, ce matin, les représentants de la Presse et leur a fait les déclarations suivantes :

Vous connaissez le résultat des conversations engagées entre les Compagnies de chemins de fer et les cheminots, à la demande de ces derniers. Tout le monde doit se féliciter de ce résultat. L'ordre de reprise du travail a été lancé très tardivement cette nuit; seuls les intéressés qui ont été touchés en temps utile, ont pu s'y conformer dès ce matin. Il n'a pas lieu de douter que mercredi, le service redeviendra normal.

Dans ces conditions il n'y a pas lieu d'avoir recours aux bonnes volontés qui se sont manifestées en si grand nombre sur toute l'étendue du territoire. Néanmoins, il convient de n'en pas perdre le souvenir. On a souvent reproché à l'opinion publique de rester indifférente; lorsque dans les récents incidents elle se montre active, il ne faut pas la décourager. On doit s'efforcer de grouper et d'organiser tous ces concours qui se

DERNIÈRE HEURE

APRÈS LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Les mesures rapportées ou maintenues

Paris, 2 mars. — Dans sa séance du 2 mars, la commission supérieure des communications, en raison de la situation actuelle, a décidé :

1° De faire cesser toutes réquisitions autorisées par la loi du 28 février; 2° De supprimer les restrictions prévues par les décrets du 29 février et tendant à réaliser des économies de combustible en particulier. Sont rapportées les mesures exceptionnelles concernant les heures de fermeture des établissements ouverts au public, tels que : cafés, restaurants, théâtres, cinémas, ainsi que l'avance des heures d'arrêt des moyens de transport en commun; 3° De rendre libre immédiatement la vente des pneumatiques et bandages élastiques de toute nature; 4° De maintenir jusqu'au samedi 6 mars exclu, l'interdiction de livrer de l'essence sans autorisation préfectorale.

Au contraire, les restrictions prises en ce qui concerne la consommation des denrées alimentaires, sont maintenues jusqu'à nouvel avis.

Une note de l' « Union des Syndicats »

Paris, 2 mars. — L' « Union des Syndicats » communique une note enregistrant la décision de reprise du travail des cheminots, protestant contre l'arrestation des militants et déclarant que si l'emprisonnement continuait, les organisations parisiennes entreraient en action pour obtenir leur libération.

Une demande de mise en liberté provisoire

Paris, 2 mars. — Les avocats des cheminots ont fait signer à leurs clients une demande de mise en liberté provisoire, qui a été déposée entre les mains de M. Jousselin, juge d'instruction. Celui-ci va l'examiner et donnera réponse prochainement.

LA PAIX

Une sous-commission des finances pour l'exécution des traités

Paris, 2 mars. — La commission des finances a nommé une sous-commission chargée de suivre l'exécution financière et économique des traités de paix. Cette sous-commission, composée de MM. Klotz, Loucheur, Dubois, de Lastéyrie, Vincent Auriol, Henri Paté, Debigny, Chassaigne-Goyon, tiendra sa première réunion vendredi.

AU SÉNAT

La pension des ouvriers mineurs
L'appel de la classe 1920

Paris, 2 mars. — La séance est ouverte à 14 h. 55, sous la présidence de M. Belvin-Champeaux.

LA PROPAGANDE BOLCHEVISTE

La discussion de l'interpellation de M. Chéron sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour enrayer la propagande bolcheviste est fixée au 26 mars.

EMPRUNTS..

L'assemblée passe à la discussion des projets autorisant le département de la Seine et la ville de Paris à emprunter une somme de 400 millions et celui autorisant la ville de Lyon à contracter un emprunt de 4 millions.

Les projets sont adoptés sans discussion.

LA PENSION DES OUVRIERS MINEURS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever à 1.500 fr. la pension des ouvriers mineurs et à 750 fr. celle de leurs veuves. Après lecture du rapport de M. Peyronnet au nom de la Commission des Finances, l'ensemble du projet de loi est adopté.

L'APPEL DE LA CLASSE 1920

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la classe 1920. M. Strauss, rapporteur, rappelle qu'il est nécessaire de ne pas laisser faiblir les effectifs et demande au Sénat de voter sans modification le texte de la Chambre.

Sur une observation de M. Delahaye, le ministre promet un traitement égal au point de vue militaire pour les étudiants de l'enseignement public et de l'enseignement libre.

M. Lefèvre, ministre de la Guerre, répond à diverses questions et déclare que la définition des régions libérées sera faite, dans chaque département, d'accord avec les préfets et les commandants des régions. Quant au projet de loi militaire, son caractère est provisoire. Il ne faut pas moins de deux classes sous les drapeaux, tant que la situation diplomatique n'aura pas changé. Nous conserverons la classe 1918 un mois de plus qu'il n'était prévu pour pouvoir éduquer plus facilement la classe 1920. Après avoir énuméré les grandes lignes du projet d'incorporation de cette classe, le ministre promet de modifier et de simplifier certaines coutumes administratives.

Le Sénat adopte l'ensemble du projet de loi. L'assemblée s'ajourne ensuite à lundi. La séance est levée.

L'EMPRUNT

Les pièces divisionnaires d'argent

Paris, 2 mars. — Le « Journal Officiel » publie un décret rendu sur la proposition du ministre des Finances et concernant l'admission, en paiement de souscription à l'emprunt 5 p. c. amortissable 1920, des pièces divisionnaires d'argent à l'effigie de Napoléon III lauré.

Les souscriptions aux Etats-Unis

New-York, 2 mars. — Les résultats connus de l'emprunt français, pour les dix premiers jours, montrent que environ 27 millions de francs ont été souscrits.

AU CONSEIL SUPRÊME

Les questions examinées

Londres, 2 mars. — Les deux groupes du Conseil suprême se sont réunis séparément, mardi après-midi, le premier pour discuter le rapport qui doit être présenté sur la cherté de la vie et sur le hange, le deuxième groupe a poursuivi la discussion du traité de paix avec la Turquie.

On croit savoir que les clauses navales du traité ont été définitivement réglées; la question de l'armée viendra en discussion mercredi.

Représentants de l'armée britannique aux funérailles de Mlle de Bettignies

Londres, 2 mars. — Le ministre de la Guerre annonce que des représentants de l'armée britannique, en France et en Flandre, entre autres le brigadier général Evan Gibb, commandant en chef, assisteront aux funérailles de l'infirmière française, Mlle de Bettignies, qui auront lieu à Lille le 4 mars.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Le général Youdenitch va partir pour Paris

Le général Youdenitch avec son état-major a quitté l'Esthonie. On dit qu'un navire français transporte des biens évalués à 100 millions de marks esthoniens. La légation lettone déclare que le gouvernement letton a donné à Youdenitch la permission de séjourner pendant quelques jours à Riga, d'où il compte partir pour Paris en passant par Libau.

L'unité économique de l'Europe

Un manifeste du Conseil suprême

Paris, 2 mars. — La section économique du Conseil suprême a élaboré une sorte de communiqué-manifeste stipulant pour tous les alliés la nécessité de développer leurs forces productives, d'accentuer des économies sur le chapitre des armements, avec avertissement aux petits Etats de l'Europe centrale.

Le communiqué proclamerait l'unité économique de l'Europe et insisterait sur la nécessité de mettre l'Allemagne et la Russie en mesure de contribuer à l'activité économique générale.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE aux Etats-Unis

On mande de New-York à la « Chicago-Tribune » : Bien que le général Pershing ait dit qu'il n'est pas candidat à la présidence, le mouvement Pershing s'est tellement développé que son centre sera établi ici, cette semaine. Le général Pershing, tout en ayant annoncé que son attitude ne n'était pas modifiée, ne refuserait pas, dit-on, les efforts entrepris en faveur de son élection à la présidence.